



Séance du 22 décembre 2014.

**Présents** : *Mmes et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ;  
DERMAGNE Pierre-Yves, MULLENS-MOREAU Corine, LEJEUNE Janique,  
VUYLSTEKE Pierre et LEJEUNE Jean-Pol, Echevins ;  
BILLIET Léonard, de BARQUIN Jules, de BRABANT Martin, DEFAUX Julien,  
MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves,  
BECHET Carine, DAVIN Christophe, DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon,  
LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent, MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et  
THERASSE Rudy, Conseillers ;  
BARTHELEMY-RENAULT Isabelle, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
PIRSON Luc, Directeur général.*

**Délibération n° 251/2014.**

**BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015.**

Le Conseil Communal ;

Vu la Constitution, et en particulier ses articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et en particulier ses articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie du Livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget pour l'exercice 2015 ainsi que ses annexes et le rapport

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2015 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2014 ;

Vu le rapport favorable de la Commission d'avis visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le projet de budget soumis à la présente séance respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets et règlements ainsi que les recommandations contenues dans la circulaire budgétaire du 25.09.2014 ;

Considérant que la commune doit se doter des moyens financiers nécessaires pour répondre à sa mission de service public ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le dossier a été transmis à Monsieur le Directeur financier le 01.12.2014 conformément à l'article L1124-40 §1 du C.D.L.D. mais que ce dernier n'a pas remis d'avis dans le délai prescrit de 10 jours ouvrables ;

ECOUTE les commentaires du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le budget, selon le prescrit légal (article L1122-23, al. 5) ;

Après en avoir délibéré ;

PAR 17 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :



Séance du 22 décembre 2014.

Délibération n° 251/2014 (suite 2).

**Article 1<sup>er</sup>**

DECIDE d'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2015 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	19.421.563,34	3.617.992,61
Dépenses exercice proprement dit	19.399.156,21	4.837.922,61
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 22.407,13	- 1.219.930,00
Recettes exercices antérieurs	2.575.922,94	14.228,91
Dépenses exercices antérieurs	772,31	14.228,91
Prélèvements en recettes	4.967,11	1.419.930,00
Prélèvements en dépenses	111.350,00	200.000,00
Recettes globales	22.002.453,39	5.052.151,52
Dépenses globales	19.511.278,52	5.052.151,52
Boni / Mali global	+ 2.491.174,87	0,00

2. Tableau de synthèse

Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	22.211.130,89	213.531,12	/	22.424.662,01
Prévisions des dépenses globales	20.165.896,36	/	74.280,39	20.091.615,97
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	2.045.234,53	/	/	2.333.046,04



Séance du 22 décembre 2014.

Délibération n° 251/2014 (suite 3).

## Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.502.612,00	/	1.721.500,00	5.781.500,00
Prévisions des dépenses globales	7.502.612,00	/	1.721.500,00	5.781.500,00
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	/	/	0,00

**Article 2.**

Conformément à l'article L1122-23, §2 du C.D.L.D., le budget sera transmis aux organisations syndicales représentatives dans les cinq jours de son adoption (avec l'annexe prescrite en matière de personnel) et ensuite à l'Autorité de Tutelle pour approbation.

**Article 3.**

Il sera procédé aux formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du C.D.L.D.

Monsieur Rudy THERASSE, Conseiller communal, justifie l'abstention du Groupe ECOLO :

« Séance du Conseil communal du 22 décembre 2014

Point 3 : Budget communal de l'exercice 2015.

**Position de ECOLO Rochefort**

Vote : Abstention

*La proposition de budget 2015 présentée par la majorité MR-PS a retenu toute l'attention de ECOLO Rochefort.*

*Au-delà du satisfecit que le Collège s'octroie, il faut constater que la plupart des menaces (niveau de cotisation des pensions, réforme des zones de secours, précompte immobilier concernant le site Belgacom Lessive, transferts de compétences, modification de législation, crise socio-économique ...) énoncées lors de la présentation du budget 2014 prennent hélas d'ores et déjà effet et que les inquiétudes pour le futur sont de plus en plus vives.*

Parmi nos réflexions concernant l'exercice extraordinaire :

*Maints projets considérés sont à nouveau le prolongement ou la reprise de projets qui n'ont pu être mis en œuvre précédemment. Exemples : la phase 1 de l'opération de rénovation urbaine de Jemelle (1.750.000 EUR inscrits au budget 2014 dont 450.000 EUR à financer par emprunt), le réaménagement du site DCR89 dit Ets Cornet (490.000 EUR en 2015), l'aménagement d'un parcours VITA, ...*



Séance du 22 décembre 2014.

Délibération n° 251/2014 (suite 4).

*Concernant l'aménagement des nouvelles installations du Service technique communal au Parc d'Activités économiques sur l'ancien site Alusign (260.000 EUR), nous regrettons que la majorité n'ait pas évalué ces frais lors de la présentation du Conseil communal de la proposition d'acquisition de ce site.*

*Concernant les projets d'aménagement de lotissements communaux, ECOLO Rochefort réitère sa demande de mise en place d'une approche plus prospective sur les conséquences des choix d'urbanisme de la commune. Cette approche se concrétiserait par une politique d'encouragement des citoyens à entrer davantage encore dans la préoccupation des défis énergétiques de demain et de l'indispensable transition énergétique. Elle serait propice aux alternatives écologiques innovantes, tant dans la conception globale de cette urbanisation qu'au niveau des constructions individuelles, et à la réalisation d'éco-quartiers.*

*Nous soutenons le projet de réaménagement du complexe sportif de Jemelle mais souhaitons savoir où en est le projet d'aménagement des anciens Ateliers SNCB à Jemelle.*

*S'il faut saluer la réfection des trottoirs dans le centre-ville de Rochefort ainsi que la volonté d'aménagement et de couverture au Square de l'Amicale, ces travaux ne constituent pas en eux-mêmes le projet global d'aménagement et de modernisation dont le centre-ville a besoin. ECOLO Rochefort rappelle sa proposition d'élaborer un projet audacieux de rénovation du centre-ville, combiné à un nouveau Plan Intercommunal de Mobilité et Mobilité douce, à l'écoute des habitants, des commerçants et des acteurs du secteur du tourisme. Nous attendons toujours la finalisation de l'étude menée sous l'égide de Pays de Famenne. Lors de la présentation du budget 2013, celle-ci nous avait été annoncée pour début 2014. Pour rappel, les rapports des phases 1 (Diagnostic) et 2 (Objectifs) avaient été soumis au Conseil communal en juin 2013 ...*

*Concernant le développement rural : nous espérons que la majorité MR-PS ne renoncera pas à l'exercice de démocratie participative que représente la consultation des habitants à réaliser obligatoirement pour mener une nouvelle opération et au rôle important de la Commission locale de Développement rural (C.L.D.R.).*

*Parmi nos réflexions concernant l'exercice ordinaire :*

*ECOLO Rochefort prend acte de l'excédent projeté sur exercice propre de +22.407 EUR et du résultat général positif présumé de +2.491.175 EUR mais relève à nouveau que ce chiffre est lié au résultat des comptes communaux de 2011, 2012, 2013 et 2014. ECOLO Rochefort souhaite donc la présentation et la clôture de ces comptes dans les délais aussi courts que possible.*

*Parmi les dépenses de fonctionnement, s'il faut se réjouir de l'impact de la réduction des coûts des carburants et de combustible, nous relevons cependant l'augmentation des frais de fonctionnement de l'éclairage public (+10.000 EUR). La nécessité de poursuivre toutes les initiatives en faveur des économies d'énergie et d'une plus grande indépendance par rapport aux énergies fossiles demeure. Nous saluons la volonté exprimée de maintenir l'emploi au niveau du personnel communal et sommes très conscients des multiples difficultés auxquelles l'administration communale doit faire face au quotidien.*



PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance publique

Séance du 22 décembre 2014.

Délibération n° 251/2014 (suite 5).

*Il n'est pas explicitement fait mention dans le budget de l'organisation en 2015 d'une opération « Journée du client » alors que l'opération menée en 2013 en collaboration avec l'UCM a rencontré un vif succès. Nous avons déjà émis cette remarque lors de la présentation du budget 2014, il nous avait été annoncé que l'initiative serait reconduite en 2015. Nous soutenons le subside de 5.000 EUR en faveur de l'asbl GEROCH.*

*Nous aimerions de plus amples explications concernant le projet de Tables rondes sur, et de, la Jeunesse de Rochefort et ses villages ; la somme (4.500 Euros) inscrite au budget à cet égard est-elle suffisante ?*

*ECOLO Rochefort souscrit pleinement à l'augmentation du budget pour le soutien du Travail de Mémoire auprès des jeunes générations et l'organisation des cérémonies patriotiques.*

*Quid de la fusion prévue dans le programme de la majorité du Syndicat d'initiative de Rochefort et de l'Office royal du Tourisme de Han-sur-Lesse ?*

*Nous réitérons à nouveau notre proposition de création d'un trophée du mérite culturel.*

*Parmi nos réflexions concernant le rapport sur la politique générale et financière de la commune 2015 :*

*Il est piquant de lire que les difficultés financières connues par d'autres niveaux de pouvoir n'ont pas à être supportées par les Villes et Communes lorsque le député-bourgmestre et son 1er échevin appartiennent à des partis au pouvoir respectivement à l'Etat fédéral et à la Région wallonne, et qui peuvent donc œuvrer à lutter contre les conséquences navrantes au niveau des finances communales des transferts de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées d'une part, et des mesures imposées par la Région wallonne d'autre part.*

*Nous prenons acte que si le saut d'index devait être confirmé, en année pleine, la Ville éviterait une croissance de ses dépenses ordinaires pour le personnel de l'ordre de 240.000 Euros (commune, CPAS, zone de police, zone de secours). Nous aimerions connaître la position à ce sujet de la composante PS de la majorité communale*

*A nouveau, nous fixons rendez-vous à la majorité MR-PS au terme de l'exercice 2015 pour vérifier ce qui aura été effectivement réalisé au cours de l'année à venir.*

*L'attention de ECOLO Rochefort en 2015 portera en particulier sur le Plan Intercommunal de Mobilité et la politique d'urbanisme.*

*Plus que jamais, Rochefort a besoin d'une vision à long terme ! »*

Par le Conseil,

Le Directeur général,  
(s) L. PIRSON.

Le Président,  
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 23 décembre 2014.

Le Directeur général,  
L. PIRSON.



Le Bourgmestre,  
F. BELLOT.